

Assemblée du 5 décembre 2011 (7)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 décembre 2011 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Madame Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : Mme Nancy Brisson

Résolution #1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du 7 et 14 novembre 2011 (règl 310 lu)
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Le Rapport du Maire
07. Rapport des indicateurs de gestion 2010
08. Prise en charge des cours d'eau (MTQ)
09. Avis de motion, règlement tarification collecte des boues septiques
10. Prévisions budgétaires 2012 (séance du 19 décembre 2011)
11. Collecte des arbres de Noël (sapin du bon sens)
12. Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable
13. Rapport des comités et représentations
 - a) Travaux publics
 - b) Service incendie
 - c) Urbanisme
 - d) Loisirs
 - e) MRC
 - f) Corporation de développement
 - g) Autres comités et représentations
14. Mentions à l'item varia
 - a) Souper annuel de l'Age d'Or et calendrier annuel.
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Résolution #2 Adoption des procès-verbaux du 7 et 14 novembre 2011

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 7 novembre et du 14 novembre 2011 tels qu'ils ont été rédigés. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

Une mention doit être ajoutée au procès-verbal du 7 novembre 2011 à l'effet que le règlement sur le code d'éthique et de déontologie a été lu en entier lors de cette séance du conseil.

CORRESPONDANCE

1. Ministère des Affaires Municipales. Accusé réception du règlement de déontologie et code d'éthique.

2. Ministère des Affaires Municipales. Refinancement des règlements 250 et 255. Les résolutions seront adoptées à l'assemblée du 5 mars 2012.

3. Transport GRL. Demande d'autorisation de circuler de façon sporadique sur les chemins de rangs en hiver. Dédommagement offert.

4. Syndicat des producteurs de bois. Demande d'appui à une résolution demandant de séparer la valeur du fonds de terrain de celle du bois sur pied dans l'avis d'évaluation afin que les propriétaires disposent d'une information pertinente et utile pour juger de la justesse de leur évaluation.

5. Ministère des Transports. Accusé de réception d'une demande de voie d'évitement, route 169 et rang 6 Ouest. Le projet sera soumis au service des inventaires et du plan.

6. Katy Larouche. Demande d'une lumière de rue au 537 Rang 7. Vandalisme dans le secteur, des véhicules qui se stationnent sur le bord de la rue longtemps et sans raison et il y a plusieurs maisons dans le secteur.

* **Notes à la correspondance.** Les items 1,3, 4 et 6 sont commentés ainsi...

1. Le règlement sur le code d'éthique et de déontologie est complet. Le ministère des Affaires municipales a demandé que le directeur général confirme par écrit que les formalités prévues à la loi concernant l'adoption dudit règlement (310-11) ont été suivies telles que prescrites.

3. Le transport dans les rangs doit faire l'objet d'une discussion avec cet entrepreneur. Il est arrivé que la municipalité ait donné pour un moment précis son accord à une entreprise locale de transporter du bois sur les chemins municipaux. Il faut être tout à fait assuré que cela se fera dans des conditions idéales, à savoir que les chemins seront gelés et qu'il y a possibilité pour le préposé au déneigement des chemins d'effectuer un entretien supplémentaire.

4. Le conseil diffère pour le moment l'adoption d'une résolution d'appui en faveur du syndicat des producteurs de bois et le fera en temps opportun si la situation le réclame et le justifie.

6. Lumière de rue. La demande sera ajoutée au dossier des demandes pour 2012.

Résolution # 3 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de novembre de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3511	Postes Canada (timbres)	134.43
3516	Société d'histoire LSJ (représentation)	180.00
3517	Hydro Québec (électricité immeubles)	782.64
3519	Visa (Congrès FQM, service Incendie)	1 828.60
3521	Postes Canada (timbres)	72.63
3522	Déneigement Stéphane Fortin (stationnement)	2 753.19
3523	Postes Canada (timbres)	134.43
3524	Rio Tinto Alcan (Préco sud surveillance)	17 176.24

3525	Alain Gauthier (émission des permis)	585.38
3526	Bell Mobilité (cellulaires)	290.21
3527	Bell (téléphone, fax)	555.55
3528	Biolab (analyse de l'eau)	199.85
3529	BNCU (essence, réparation)	989.85
3530	Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells (consultation)	241.18
3531	Commission Scolaire LSJ (réfection gymnase école)	2 567.30
3532	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3533	Dave Larouche (réparation camion incendie Alma)	142.50
3534	Les Électriciens du Nord (Volet II 2011)	5 870.56
3535	Francis Tremblay (déontologie, déplacement)	220.00
3536	Génivar (eau potable)	216.46
3537	Georges Bouchard (déontologie, déplacement télé)	570.00
3538	Gilles Cayouette (déontologie)	200.00
3539	Garage Paul Émile Gauthier (réparations)	1 451.52
3540	Huguette Savard (déontologie, déplacement)	220.00
3541	Hydro Québec (pompes)	465.37
3542	Industries TLT (Mario Desbiens déontologie)	327.80
3543	Jean Claude Duchesne (déplacement)	60.00
3544	Lachance P. Autos (incendie, voirie)	408.61
3545	L. P. Tanguay (antigel borne-fontaine)	47.68
3546	Mégaburo (fournitures de bureau)	353.19
3547	MRC Lac St Jean Est (vidanges)	8 392.21
3548	Nancy Brisson (déontologie)	200.00
3549	Pascal Gauthier (déontologie)	200.00
3550	Atlantis Pompelac (pièces borne-fontaine)	159.61
3551	Produits Entretien Boily (produits sanitaires)	30.59
3552	Protectron (système de sécurité)	611.26
3553	Relais Chez Nick-O (essence)	340.89
3554	Rodrigue Girard (location pelle écluse castor)	220.00
3555	Signalisation Interlignes (signalisation)	324.63
3557	Terrassement Belleau (ch. hiver nov. Volet II 2011)	29 654.60
3558	Ultramar (huile à chauffage)	<u>1 137.45</u>
	TOTAL	80 342.73

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg

LE RAPPORT 2011 DU MAIRE

M. Georges Bouchard, maire, dépose le rapport 2011 du maire et en fait la lecture complète séance tenante. Ce rapport fait état des principaux items mentionnés dans la loi dont : les états financiers 2010, le rapport du vérificateur sur lesdits états financiers, les indications sur les états financiers en cours, les contrats supérieurs à 25 000 \$. Ce rapport sera distribué intégralement dans tous les foyers de la municipalité de Sainte Monique.

RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2010

Le directeur général dépose le rapport des indicateurs de gestion 2010 et remet aux membres du conseil municipal copie intégrale dudit rapport. Une copie du sommaire des indicateurs de gestion obligatoires 2010 et des indicateurs de gestion facultatifs sera publiée dans le journal municipal lors de sa prochaine édition. Une copie du rapport complet est disponible au bureau de la municipalité et pourra être remise à tout citoyen sur demande. Il est à noter qu'un des indicateurs obligatoires (page 7) sera sujet à modification... Dans cet indicateur, il est question du réseau de distribution et par erreur, la longueur de la conduite d'alimentation a été ajoutée au réseau, ce qui modifie grandement les données de cet indicateur.

Résolution # 4 **Prise en charge des cours d'eau au Min. des Transports**

Attendu que les municipalités se sont vu transférer la prise en charge des cours d'eau par le gouvernement provincial alors que cette tâche était assumée antérieurement par le ministère des Transports du Québec;

Attendu que cette charge supplémentaire réclamait des municipalités une expertise pointue, un soutien technique très qualifié et une contribution financière majeure dans un domaine où plusieurs contraintes s'avèrent être des limitations importantes dans la réalisation de travaux dont les exigences environnementales;

Attendu que les municipalités ne peuvent suffire à assumer pareille charge dont les contraintes environnementales qui obligent et obligeront les municipalités à présenter des dossiers étoffés pour n'importe lesquels travaux dans des cours d'eau et qu'elles n'auront que peu de délai pour les réaliser mais toute la responsabilité financière et les autres responsabilités connexes conjointement avec la MRC que ces travaux occasionnent;

Attendu que la prise en charge des cours d'eau par les municipalités est une conséquence associée à l'obligation de veiller d'abord à l'état de leurs chemins, que la somme des obligations qui ont été transférées aux municipalités devient un abus outrancier;

Attendu que lorsque la réalisation des travaux est entreprise par le ministère des Transports dans des cours d'eau, les échanges et méthode de travail entre ministères sont considérablement facilités et que le MTQ a les compétences et beaucoup plus de facilité à gérer ce genre de dossiers qui surchargent les municipalités;

Il est pour ces motifs proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC de Lac St Jean Est qu'elle prenne toutes les dispositions possibles afin de faire en sorte que le ministère des Transports assume à nouveau la prise en charge des cours dans les municipalités du Québec et que cette compétence ne soit plus transférée unilatéralement aux municipalités sans leur avoir consacré les fonds nécessaires pour en assumer la responsabilité.

Avis de motion **Tarification sur la collecte des boues de fosse septique**

Monsieur Francis Tremblay, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura la présentation d'un règlement (311-11) ayant pour objet de décréter une tarification applicable à la collecte des boues de fosse septique sur le territoire de la municipalité à partir du 1^{er} janvier 2012.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Tel que mentionné dans le rapport du maire en cette assemblée, les prévisions budgétaires de la municipalité de Sainte Monique seront présentées et adoptées à l'assemblée du conseil le 19 décembre prochain.

COLLECTE DES ARBRES DE NOEL

La municipalité participera cette année encore à la campagne de la collecte des sapins de Noël qui seront rassemblés sur le terrain du centre des loisirs le 7 janvier prochain. Compte tenu du nombre de sapins recueillis, la municipalité avisera s'il est approprié de transporter ces arbres au site du parc industriel d'Alma ou de les réduire en copeaux localement.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le gouvernement du Québec a adopté la loi 27 reconnaissant le caractère collectif de l'eau. Suite à cette loi, le ministère des Affaires Municipales a décrété une directive en vue d'établir une stratégie connue sous le nom de "Stratégie québécoise d'économie d'eau potable". Parmi les objectifs de la stratégie, il est prévu de réduire de 20% la quantité d'eau consommée en moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001 qui fait office d'année de référence. On calcule actuellement que la consommation moyenne par personne est de 770 litres, qu'elle doit être ramenée à 700 litres ou moins par personne par jour au 1^{er} avril 2014 et à moins de 620 litres au 1^{er} avril 2017.

Il est prévu de réduire le taux de fuites à un maximum de 20% du volume d'eau distribuée et de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite. Cette directive vise tous les usagers qui prélèvent de l'eau à partir d'un système municipal de distribution d'eau. De cette directive, 5 mesures s'adressent aux municipalités et le gouvernement prend 5 engagements dans cette orientation. Faute d'atteindre ces objectifs, il pourrait être imposé aux municipalités certaines contraintes dont celle de devoir installer des compteurs d'eau.

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

Des travaux de correction au chemin du rang 11 ont été effectués à la grande satisfaction des usagers. Auparavant, il y avait une courbe dangereuse et un rétrécissement dans ce secteur. Suite à ces travaux, le tracé du chemin a été corrigé et rendu plus sécuritaire. Des travaux ont également été réalisés dans le rang 12 en vue de creuser des fossés et améliorer l'état de la route. L'entrepreneur affecté au déneigement des routes informe le conseil qu'il procédera au déneigement du chemin du rang 12 même durant la tempête (même qualité de service qu'au village) en considérant qu'il a mis de l'équipement supplémentaire pour l'entretien cette année.

URBANISME

Le comité tiendra sa prochaine réunion en janvier prochain. Lors de la dernière réunion, il avait été fait mention que la tarification des permis devait être révisée. A cet effet, un avis de motion doit être donné afin de pouvoir adopter un règlement qui modifiera les tarifs en vigueur. L'avis de motion mentionné fait suite...

Avis de motion Modification de la tarification des divers permis

M. Francis Tremblay, conseiller, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura la présentation d'un règlement visant à modifier la tarification des divers permis qui sont émis dans le cadre du règlement d'urbanisme 267-05.

SERVICE INCENDIE

M. Gilles Cayouette fait rapport des statistiques concernant les sorties de services effectuées par les diverses casernes depuis le début de l'année. Jusqu'à présent 77 appels ont été adressés à la Régie, soit 11 de moins que l'an dernier. Il est fait mention qu'une partie du surplus sera dégagée pour l'achat d'équipement pour chacune des casernes. A cet effet, une réunion a été tenue avec les maires afin d'établir les besoins et la priorisation des fournitures qui seront achetées. Selon une entente définie avec la régie, les municipalités doivent donner d'abord leur consentement avant que les achats soient effectués. Finalement, la régie est en négociation avec les divers corps de pompiers des 6 casernes afin de boucler une entente collective d'ici les fêtes.

LOISIRS

La commission des loisirs s'est réunie le 16 novembre dernier et le budget pour l'année 2012 a été adopté lors de cette séance et il sera déposé à la municipalité pour étude et approbation. Le local du centre des loisirs affecté à la patinoire sera cette année encore sous la surveillance de Mme Annie Doucet. On envisage d'installer une toile du côté nord de la patinoire afin de couper le vent. Il serait souhaitable de le faire par soumission ou encore d'avoir des commandites pour le faire.

MRC LAC ST JEAN EST

Les élus ont consacré beaucoup d'énergie à l'étude du budget 2012, lequel a été adopté récemment et dont copie a été adressé aux municipalités afin qu'elles puissent faire le leur.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Il y a deux ans que la corporation n'avait pas effectué de coupe forestière faute d'avoir un acheteur. Comme elle a eu l'autorisation de fournir environ 3 000 m³ de bois à Arbec, deux parties de lots ont été rubanés dans le secteur du lac des deux oreilles à St Ludger de Milot. Un individu exploitant une entreprise de récréation hivernale (traîneau à chiens) a enlevé les rubans et provoqué un arrêt des travaux même avant qu'ils aient débuté. Une réunion regroupant de nombreux intervenants a été convoquée par la MRC afin de régler la situation alors que la corporation de développement était dans ses droits. Suite à cette rencontre, il a été convenu qu'une partie de bois (30 mètres) sera laissée aux abords du chemin mais que le reste pourra être coupé à blanc puisque le bois est considéré comme mature dans ce secteur. Il a fallu faire comprendre que les sentiers sur lesquels circulait ce promoteur (Mario Dubois) étaient situés sur le territoire public et qu'il s'agissait d'un privilège qu'il s'accordait de vouloir imposer des limites à la corporation qui avait une convention d'approvisionnement forestière (CAF) à cet endroit. Il est de plus en plus difficile d'agir dans les différents dossiers municipaux ou para municipaux car n'importe qui peut soulever des contraintes qui auront des conséquences sur leur délai de réalisation, d'en faire augmenter les coûts, à les interrompre ou voire même à les empêcher de se réaliser.

AUTRES REPRÉSENTATIONS & ACTIVITÉS

Formation éthique et déontologie. Tous les membres du conseil sans exception étaient présents à la formation obligatoire des élus sur l'éthique et la déontologie. D'ailleurs, les membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique ont constaté que seule la municipalité de Sainte Monique avait répondu tel que demandé en déléguant tous ses élus à cette formation. Il y aura une assermentation des élus le 19 décembre prochain confirmant leur engagement personnel à respecter le code de déontologie qui a été adopté sous forme de règlement (301-11) le 7 novembre dernier.

Comité de bienvenue. Dimanche prochain le 11 décembre, les membres et bénévoles du comité de bienvenue accueilleront chaleureusement 21 nouveaux bébés et 2 nouveaux propriétaires lors d'une rencontre qui sera donnée en leur honneur. Mme Huguette Savard, conseillère, invite tous les membres du conseil à se faire un devoir de rencontrer les parents ainsi que les nouveaux propriétaires à qui il leur sera remis un présent de bienvenue.

MENTIONS À L'ITEM VARIA

Souper annuel de l'Âge d'Or. Le souper annuel de l'Âge d'Or de vendredi le 2 décembre a été fort réussi ainsi que la soirée dansante qui a suivi. Le conseil félicite cette initiative.

Calendrier annuel de l'Âge d'Or. L'année dernière, le cercle de l'Âge d'Or avait publié un calendrier distribué dans tous les foyers. Le coût des fournitures avait été défrayé par le Cercle et les frais de photocopie par la municipalité. Suite à une demande séance tenante visant à réitérer cette formule pour 2012, le conseil approuve de facto cette requête présentée par Mme Huguette Savard. Le calendrier sera de format ½ feuille contrairement à une feuille complète par mois et il sera distribué dans les foyers à la fin de décembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1. Qu'est-ce que le conseil envisage faire avec le chemin de la rue de la Rivière? Des améliorations sont-elles prévues? (Jean Claude Plourde)

Réponse. Le conseil fera appel à une firme spécialisée afin d'obtenir une expertise plus précise des tâches à réaliser sur la rue et de pouvoir ensuite effectuer des travaux qui seront appropriés aux besoins. Le conseil municipal a donné son aval en vue d'engager une personne ressource (ingénieur) dont les clients exclusifs seront les municipalités. Cet intervenant sera mis à contribution sur ce projet au cours de l'année 2012.

Question 2. En tant que nouveau propriétaire, est-il possible de demander au conseil d'être plus sensible au fait qu'il devrait y avoir moins de disparité entre la valeur des prochaines résidences ou chalets à construire sur les emplacements situés près de ma résidence, quitte à adopter un PIIA. Il y a des petits chalets situés à proximité de ma résidence (achat 200 000 \$) et celle-ci perdra de la valeur si d'autres propriétés très modestes sont construites à proximité. (Jean Claude Plourde)

Réponse. Le conseil est effectivement sensible à ce sujet et l'inspecteur a été avisé en vue d'être plus sélectif dans l'émission des permis. Toutefois, les règlements actuels peuvent difficilement empêcher l'inspecteur à émettre un permis quand la demande est conforme aux règlements en vigueur. Quant à l'adoption d'un PIIA, le CCU sera informé de cette demande et verra à évaluer la pertinence d'en adopter un.

Question 3. Il y a beaucoup de roulottes, de bateaux et autres biens remisés sur des emplacements vacants ou à proximité des résidences. Cela est-il permis? (Jean Claude Plourde).

Réponse. Il n'est pas interdit de remiser des biens qui nous appartiennent sur nos emplacements. Il y a toutefois des limites comme entre autre les roulottes. A cet effet, le CCU (comité consultatif d'urbanisme) a révisé la tarification des permis et une nouvelle classe s'ajoutera en vue d'imposer une charge pour les roulottes.

Résolution # 6 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 21H07

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dg